

Vivez vos sorties en mer en toute sécurité

Quel que soit le loisir nautique que vous pratiquez, choisissez, parmi les catégories suivantes, l'équipement de flottabilité qui allie sécurité, confort et liberté de mouvement

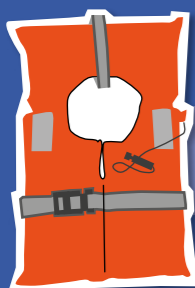


Combinaison de protection avec flottabilité positive



Aide à la flottabilité 50 newtons

100 N pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement



Gilet de sauvetage 100 newtons

Gilet de sauvetage 150 newtons

avec marquage  ou  pour les 3 dernières catégories




Testez votre gilet, il est confortable

N'oubliez pas !

- L'équipement individuel de flottabilité doit obligatoirement être emporté à chaque sortie en mer.
- Il doit être disponible à bord sur les bateaux (à voile et à moteur) et porté par les personnes sur les autres embarcations : planches à voile, kitesurf, kayaks de mer au-delà de 300m du rivage, scooters de mer, ski nautique.
- Veillez à ce que le matériel soit bien adapté à la morphologie de chacun, en particulier des enfants.

Le saviez-vous ?

- L'aide à la flottabilité ou le gilet de sauvetage diminuera vos efforts pour rester en surface et prolongera le temps pendant lequel les secours pourront venir vous chercher.
 - **34%** des pratiquants d'activités nautiques ne portent pas de manière systématique un gilet de sauvetage par mauvais temps.
- Source : SNSM

	Jusqu'à 2 milles d'un abri*	Jusqu'à 6 milles d'un abri*	Au-delà de 6 milles d'un abri*
Voile légère : dériveur, catamaran...			
Navigation de croisière à voile et à moteur		 ou 	
Sports de glisse : kitesurf, planche à voile, planche aérotractée, canoë-kayak			
Sports motorisés : ski nautique, motonautisme 50 Newtons minimum pour les véhicules nautiques à moteur VNM (scooter des mers)			

* Abri : tout lieu où le navire ou l'embarcation peut soit accoster soit mouiller en sécurité.

Pour en savoir plus : ministère de la Mer > www.mer.gouv.fr, rubrique Plaisance, sports et loisirs nautiques